



# Les cépages résistants

## POURQUOI LES CEPAGES RESISTANTS ?

Depuis l'apparition des différentes maladies impactant la vigne (mildiou, oïdium...), la viticulture est soumise à l'utilisation de produits phytosanitaires, dans un but de protection des récoltes.

Des efforts ont été réalisés, mais l'utilisation systématique de ces produits étant responsable d'impacts environnementaux, les pouvoirs publics ont initié en 2009 un programme d'action : le plan Ecophyto.

Ce dernier vise à diviser par 2 la consommation de pesticides en agriculture à l'horizon 2025, afin de protéger la nature et l'Homme.

L'innovation variétale par la création des cépages résistants est une alternative naturelle pour la protection de nos vignes et permettrait une baisse de plus de 75 % des pesticides.

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un cépage provenant de l'hybridation naturelle entre un cépage « vitis vinifera » et d'autres espèces de vitis américaines (*V. riparia*, *V. rupestris*, *V. aestivalis*, *V. cinerea*, ...) et /ou asiatiques (*V. amurensis*, *V. coignetiae*, ...) qui portent des gènes de résistance aux maladies. Cela permet de conserver les caractères qualitatifs de nos cépages tout en introduisant une tolérance génétique aux maladies.

Les cépages résistants ne sont donc pas des OGM mais des croisements de vignes

L'obtention de ces nouveaux cépages nécessite entre 12 et 20 ans de recherches. Il en existe une cinquantaine aujourd'hui, dont 10 pour lesquels la plantation est autorisée et qui sont éligibles aux aides à la restructuration.

Certains ont été intégrés dans le plan de restructuration individuel à partir de la campagne 2016/2017 et dans le plan de restructuration collectif en 2018/2019, avec le PCR3.

Dès 2020, à l'initiative du Comité RQD et des Chambres d'Agriculture du bassin Languedoc-Roussillon, un suivi de comportement de 18 parcelles par département est effectué. En complément du réseau OSCAR porté nationalement, cette action de collecte de références sera l'occasion d'établir une typologie des variétés résistantes aux maladies.

## QUI PEUT LES PLANTER ?

Tous les vigneron·nes ayant des autorisations de plantation peuvent planter ces variétés résistantes pour produire des VSIG, ou IGP pour certains.

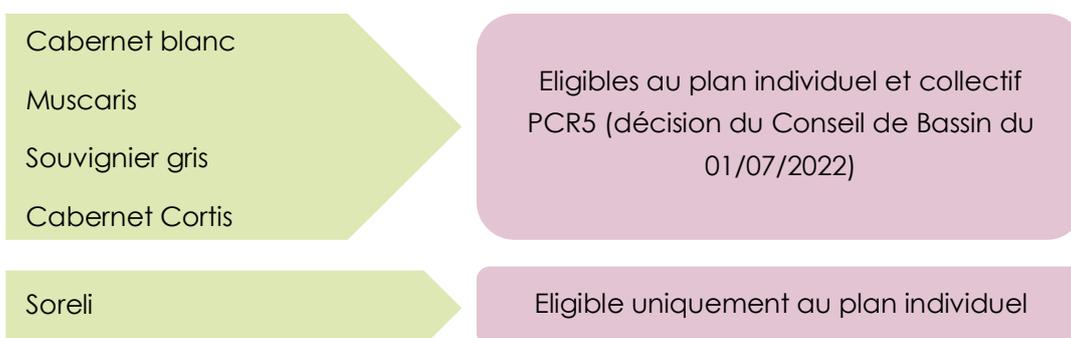
Pour les IGP, chaque ODG doit en faire la demande auprès de l'INAO. Entre 2018 et 2020, il a donné son accord pour l'intégration de ces nouveaux cépages dans le cahier des charges de 15 IGP dont 4 pour les départements du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. En 2022, l'Aude vient compléter ces départements du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

### SOURCES

OSCAR : [Lien vers l'article](#)

INAO : [Lien vers le cahier des charges de l'IGP « Aude »](#)

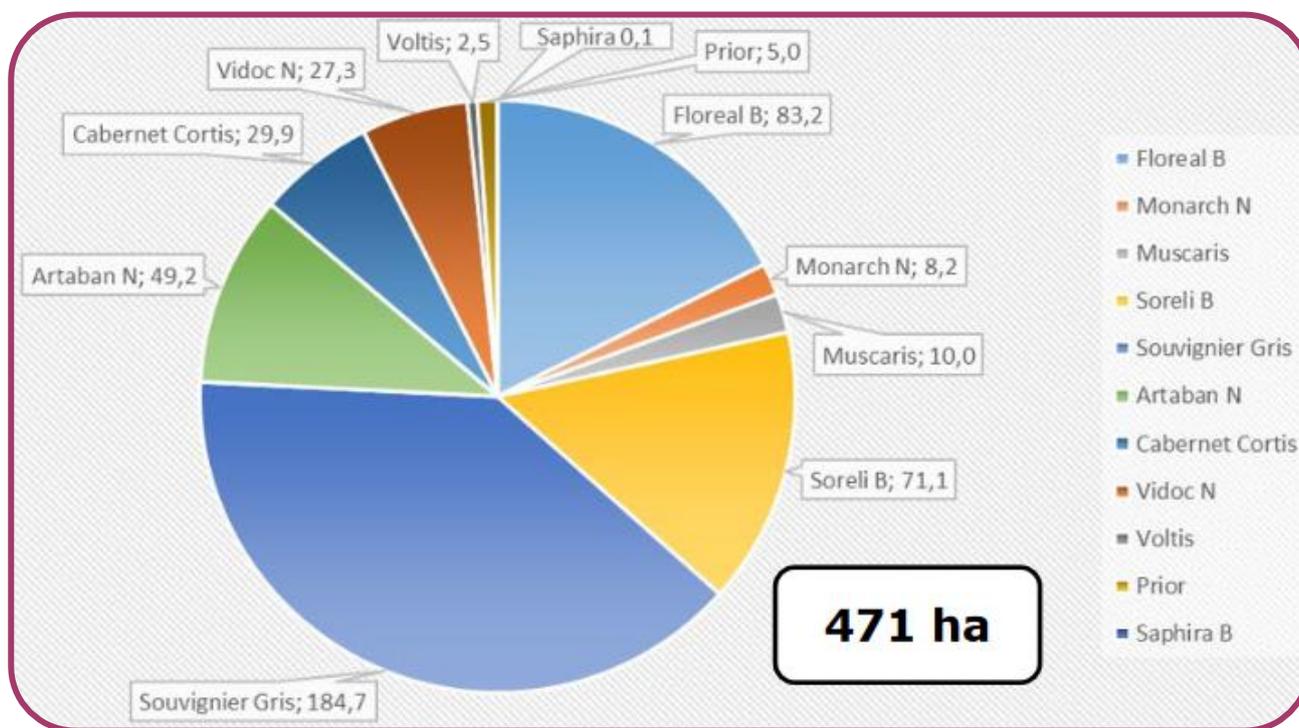
Pour exemple, la reconnaissance en IGP OC a été obtenue et concerne 5 cépages :



Pour les AOP, il est actuellement impossible de revendiquer des cépages résistants. La nouvelle PAC (2023-2027) prévoit une autorisation des variétés issues de croisement pour les vins d'appellations, sous réserve de modification des cahiers des charges des AOP.

Jusqu'à présent, notons qu'entre 2018 et 2021, 471 ha ont été plantés en variétés résistantes dans le bassin Languedoc-Roussillon.

## Répartition en surfaces de variétés résistantes dans le bassin Languedoc-Roussillon (2018/2021)



### SOURCE

Cellule Innovation Recherche et Développement de la Chambre d'Agriculture de l'Aude : [Lien vers le Bulletin R&DVigne de mars 2022](#)

## QUEL EST L'AVENIR DES CEPAGES RESISTANTS ?

Les cépages résistants représentent une vraie innovation et ils répondent indéniablement à une volonté commune de réduction des intrants en agriculture.

En blanc comme en rouge, certains cépages résistants aux maladies cryptogamiques se distinguent déjà par leurs qualités organoleptiques supérieures.

Les recherches se poursuivent sur les différents gènes de résistance aux diverses maladies mais également aux variations climatiques. Ces critères doivent rester en phase avec des caractéristiques agronomiques adaptées aux contraintes agro-climatiques de demain.

## LEXIQUE

Plan Ecophyto

Mesure visant à réduire l'usage des pesticides

OSCAR

Observatoire National du déploiement des variétés résistantes

ODG

Organisme de Défense et de Gestion

INAO

Institut National de l'Origine et de la qualité

Intrants

Produits non naturels apportés aux terres et aux cultures

Cryptogamique

Maladie des plantes due à un champignon microscopique

Organoleptique

Propriétés d'un aliment en termes de goût, odeur, aspect, couleur et consistance

## POUR ALLER PLUS LOIN

Institut Français de la Vigne et du Vin – Occitanie : [lien vers l'article « Les variétés résistantes »](#)

OSCAR : [lien vers l'article « Gestion durable des résistances »](#)

Tableau récapitulatif des cépages résistants éligibles en plan collectif et/ou individuel  
 Descriptif basé sur le suivi des parcelles vigneronnes du réseau du comité RQD et des  
 Chambres d'Agriculture du Bassin Languedoc Roussillon

## LES CEPAGES BLANCS

Variété	Individuel	Collectif	Grappes et récolte	Lien
<b>Floréal</b>	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grappes (130 g) un peu plus grosses que le Chardonnay</li> <li>❖ Peu de grappillons</li> <li>❖ Récolte comparable au Chardonnay</li> <li>❖ Récolte mécanique possible</li> </ul>	<a href="#"><u>FLOREAL B</u></a>
<b>Muscaris</b>	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Petites grappes à petites baies, inférieures au Chardonnay</li> <li>❖ Récolte inférieure au Chardonnay</li> <li>❖ Récolte mécanique possible</li> </ul>	<a href="#"><u>MUSCARIS B</u></a>
<b>Souvignier Gris</b>	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grappes plus petites (110 g en moyenne) que le Chardonnay avec baies de taille comparable</li> <li>❖ Peu productif en taille courte</li> <li>❖ Se récolte bien à la machine avec batteurs réglés au niveau des grappes principales</li> </ul>	<a href="#"><u>SOUVIGNIER GRIS G</u></a>
<b>Soreli</b>	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grosses grappes (170 g en moyenne) avec nombreuses petites baies</li> <li>❖ Productif</li> </ul>	<a href="#"><u>SORELI B</u></a>
<b>Voltis</b>	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grosses grappes</li> <li>❖ Récolte comparable à supérieure au Chardonnay</li> </ul>	<a href="#"><u>VOLTIS B</u></a>

## LES CEPAGES ROUGES

Variété	Individuel	Collectif	Grappes et récolte	Lien
<b>Cabernet Cortis</b>	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Petites grappes à moyennes, lâches à petites baies</li> <li>❖ Peu productif</li> </ul>	<a href="#"><u>CABERNET CORTIS</u></a>
<b>Artaban</b>	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grappes plus petites que celles du Merlot, avec baies entre celles du Cabernet-Sauvignon et Merlot (ont tendance à flétrir)</li> <li>❖ Production moyenne à importante</li> </ul>	<a href="#"><u>ARTABAN N</u></a>
<b>Monarch</b>	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grosses grappes (210g)</li> <li>❖ Baies comparables au Cabernet-Sauvignon</li> <li>❖ Production moyenne à importante, inférieure à celle du Grenache</li> </ul>	<a href="#"><u>MONARCH N</u></a>
<b>Prior</b>	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grappes comparables à celles du Cabernet-Sauvignon</li> <li>❖ Baies plus grosses que celles du Merlot et de la Syrah</li> <li>❖ Production moyenne à bonne</li> </ul>	<a href="#"><u>PRIOR N</u></a>
<b>Vidoc</b>	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grappes (230-240g) plus petites que celles du Grenache</li> <li>❖ Petites baies nettement inférieures à celles du Cabernet-Sauvignon qui ont tendance à flétrir</li> <li>❖ Récolte moyenne à importante : alternance de production à surveiller</li> </ul>	<a href="#"><u>VIDOC N</u></a>